

rales que recèlent les océans.

L'enjeu économique d'une réforme fondamentale du droit de la mer est par conséquent considérable, et pour le Royaume-Uni, et pour le Canada. C'est d'ailleurs pourquoi nos deux gouvernements ont travaillé en étroite collaboration à Caracas comme à Genève et continueront de le faire à New York. Certes, chaque pays a ses propres intérêts nationaux à défendre. Je viens de signaler quelques-uns des nôtres, mais je suis fort conscient de ce que le Royaume-Uni estime impérieux pour lui: l'accès aux grandes voies océaniques, par exemple, que toute grande puissance maritime se doit de préserver. A maints égards, chaque pays est un cas particulier: les états enclavés, les archipels, les territoires avec ou sans marge continentale. D'une façon ou d'une autre, il faudra tenir compte de tous ces cas particuliers pour en arriver à l'accord international que nous souhaitons tous; et cela ne sera possible que si la Conférence sur le droit de la mer continue d'axer ses délibérations sur la définition d'un consensus. Inévitablement, cette procédure est lente; mais le texte unique de négociation qui est issu de la Conférence de Genève indique que l'on a fait des progrès incontestables.

Néanmoins, comme je l'ai signalé devant l'Assemblée générale des Nations Unies le mois dernier, la recherche d'un consensus, au-delà d'un certain laps de temps, risque de dégénérer en temporisation; et au-delà d'un autre laps de temps, la temporisation risque de conduire à l'échec. Je répète toutefois que seulement si l'action entreprise à l'échelon multilatéral échouait le Gouvernement canadien recourrait-il à d'autres solutions pour défendre les intérêts fondamentaux de notre pays.

Cela dit, il est une chose que je dois m'empresser d'ajouter: j'ai trouvé fort encourageant que les membres des Nations Unies -- pays en voie de développement aussi bien que pays développés -- soient parvenus à adopter par voie de consensus, lors de la septième session spéciale de l'Assemblée générale, une résolution sur les relations économiques internationales qui pourrait avoir une grande portée historique. Tout aussi encourageant m'est apparu l'esprit de coopération manifesté récemment par nos partenaires dans le domaine des pêches hauturières, tant lors des consultations bilatérales que nous avons eues avec eux, que lors de la réunion extraordinaire, à Montréal, de la Commission internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique (CIPNA), où un accord est enfin intervenu sur la réduction et le contrôle par des moyens plus efficaces de la pêche au large de nos côtes.

Voilà qui est de bon augure pour la prochaine et, espérons-le, la